



N° de résolution
ou annotation

20-06-172

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à huis clos le 9 juin 2020 à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes, selon décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 13 mai 2020 et l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant le départ de la directrice générale madame Véronique Dostie Boulianne;

Considérant que le nouveau directeur général sera en poste à une date ultérieure;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu que la municipalité de Nantes nomme madame Cathy Champagne au poste de secrétaire d'assemblée aux séances du conseil pour une durée indéterminée.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Bruneau Hébert
Siège #2 - Yvan Boucher
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Yvan Arsenault
Siège #5 - Adrien Quirion
Siège #6 - Lynda Bouffard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Breton. Madame Cathy Champagne, secrétaire d'assemblée est présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - SERVICE INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

5.2 - Sortie d'urgence caserne-garage

5.3 - Démission Éric Côté

5.4 - Extincteur de Beauce

5.5 - Centre d'extincteur S.L.

6 - SERVICE DE VOIRIE

6.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal



N° de résolution
ou annotation

- 6.2 - Achats et travaux du mois - voirie
 - 6.3 - Travaux 10e Rang Solmatech.
 - 6.4 - L'Entretien des pelouses été 2020 Secteur Laval.
 - 6.4.1 - Entretien des pelouses secteur Village
 - 6.5 - Autorisation de branchement au pluvial de Audet Automobile
 - 6.6 - Adoption du projet de règlement d'emprunt Travaux du 10e Rang
 - 6.7 - Engagement employé de voirie
 - 6.7.1 - Remerciement de Monsieur Yves Boulet
 - 6.8 - Travaux dans le rang Couture
 - 6.9 - Location de l'excavatrice à Monsieur Maxime Roy
 - 6.10 - Soumission pour refaire les lignes (lignco)
 - 6.11 - Panneau de signalisation (cul-de-sac) Alexandre Moffat rang De La Languette
 - 6.12 - Heure de travail de notre employé de voirie Mario Calvé
- 7 - SERVICE D'EAU POTABLE
- 8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE
- 8.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - 8.2 - Adhésion Cobaric
 - 8.3 - Soumission Entretien du Parc Lionel
- 9 - SERVICE D'EAUX USÉES
- 9.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées
- 10 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS
- 10.1 - Embauche de Madame Cathy Champagne
 - 10.2 - Offre de service Archiviste
 - 10.3 - Steve Martin
 - 10.4 - Secrétaire d'assemblée en l'absence de la directrice générale
 - 10.5 - Responsable compte bancaire
 - 10.6 - Règlement sur les districts électoraux
 - 10.7 - Demande d'autorisation de Stéphanie Girardeau - Lac en fête
 - 10.8 - Jetons Info Punch
 - 10.9 - EDG
 - 10.10 - Service d'animation estival
 - 10.11 - Voie de contournement Benoit Fortin
 - 10.12 - Programme FIMEAU
 - 10.13 - SQ report versement
 - 10.14 - Bibliothèque
 - 10.15 - Changement du terminal Desjardins
 - 10.16 - Changement du message de la boîte vocale
 - 10.17 - Programmation du Ministère des Transports 2020-2022
 - 10.18 - Dossier de vente pour non-paiement de taxes- Valérie Pelletier
 - 10.19 - Fermeture de la TECQ 2014-2019 : Mission d'audit
- 11 - PRÉSENTATION DES COMPTES
- 11.1 - Adoption des comptes
- 12 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
- 12.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 31 mai 2020



N° de résolution
ou annotation

12.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au
31 mai 2020

13 - RAPPORT DU MAIRE

13.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

14.1 - Parc Lionel

14.2 - ACLN

14.3 - Résumé École

15 - QUESTIONS DIVERSES

15.1 - Entrevue avec un candidat pour le poste de Directeur Général

15.2 - Embauche du nouveau Directeur Général

15.3 - Rédiger le contrat de travail du nouveau Directeur Général

15.4 - Voirie

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yvan Arsenault, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20-06-173

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mai dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Richard Grenier, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2020 est approuvé tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens interrogent le conseil sur:

Madame Guay questionne le conseil concernant le ponceau de la rue Notre-Dame.

5 - SERVICE INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Éric Côté.

20-06-174

5.2 - Sortie d'urgence caserne-garage

Considérant que la municipalité doit changer les lumières de sortie de secours de la caserne et du garage municipal;



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

20-06-175

Considérant que la municipalité a reçu une soumission de la compagnie Bellavance Electric;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Yvan Boucher, il est résolu que le conseil accepte la soumission de la compagnie Bellavance Electric pour un montant de **2179.00\$ taxes incluses**. Ce montant est prévu pour couvrir la facture auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

5.3 - Démission Éric Côté

Point reporté à une séance ultérieure.

5.4 - Extincteur de Beauce

Renault de la compagnie extincteur de Beauce est passé le lundi 8 juin 2020, pour venir chercher la bombonne d'extincteur de la cuisine de l'AGN, il a fait aussi l'inspection des gicleurs dans la hotte de cuisine à l'AGN. Il va nous rapporter la bombonne vendredi avec son rapport d'inspection. Cette bombonne doit être rechargé à tous les 7 ans. L'an prochain, la bombonne chromée en arrière de la porte de cuisine devra être rechargé. Le rapport sera présenté à la prochaine séance du conseil.

5.5 - Centre d'extincteur S.L.

Denis du centre d'extincteur S.L est passé le jeudi 11 juin pour faire l'inspection de tous les extincteurs que nous possédons (garage, caserne, municipalité, salle ACLN, O.T.J. ainsi que les machineries).

Monsieur Mario Calvé était présent avec lui pour la visite des lieux.

6 - SERVICE DE VOIRIE

6.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

Aucun rapport déposé.

6.2 - Achats et travaux du mois - voirie

- Demande de prix pour une boîte à fusible pour Freightliner.

- Rang Couture pelle pour le creusage des fossettes.

6.3 - Travaux 10e Rang Solmatech.

Considérant que nous avons reçu 2 soumissions pour les travaux de voirie, pavage du 10e rang et de la rue Boutin;

Considérant que la municipalité de Nantes a accepté la soumission de Solmatech au montant de 19 024.00\$;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que la municipalité de Nantes accepte la soumission de la compagnie Solmatech au montant de 19 024.00\$. Ce montant est prévu pour couvrir la facture à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.



N° de résolution
ou annotation

20-06-177

20-06-178

20-06-179

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

6.4 - L'Entretien des pelouses été 2020 Secteur Laval.

Considérant que la municipalité de Nantes doit engager un responsable d'entretien de la pelouse au Centre des loisirs secteur Laval;

Considérant que monsieur Bertrand Jacques a démontré son intérêt;

Considérant qu'un montant de **350.00 \$** à chaque premier du mois est demandé;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, et appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que la municipalité engage à forfait monsieur Bertrand Jacques comme responsable d'entretiens des pelouses de l'ACLN secteur Laval pour l'été 2020 pour un montant de **350.00 \$** par mois avec pièces justificatives. Ce montant est prévu pour couvrir les factures à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

6.4.1 - Entretien des pelouses secteur Village

Considérant que la municipalité de Nantes doit engager un responsable d'entretiens de la pelouse pour le secteur Village;

Considérant que la municipalité a reçu une soumission de monsieur Vincent Breton;

Considérant que monsieur Breton demande un montant de **1 000.00 \$** payé en 2 versements et qu'il fournit son matériel;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault; et appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que la municipalité engage à forfait monsieur Vincent Breton comme responsable d'entretiens des pelouses du secteur Village pour l'été 2020 pour un montant de **1 000.00 \$**. Avec pièces justificatives. Ce montant est prévu pour couvrir les factures à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

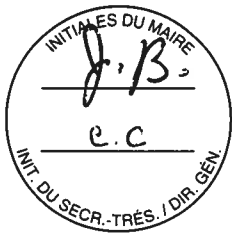
6.5 - Autorisation de branchement au pluvial de Audet Automobile

Considérant que la compagnie Audet Automobile désire se brancher au pluvial de la municipalité pour l'écoulement de l'eau sur son terrain;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que la municipalité accepte que la compagnie Audet Automobile se branche au pluvial de la municipalité. Le tout sera fait au frais de la compagnie Audet Automobile.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

6.6 - Adoption du projet de règlement d'emprunt Travaux du 10e Rang



N° de résolution
ou annotation

Règlement numéro 455-20 décrétant une dépense 1 350 000\$ des travaux d'implantation d'un égout pluvial, de voirie et de pavage dans le Rang 10 et la rue Boutin, autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts.

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 12 mai 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard

Que le conseil de la Municipalité de Nantes adopte le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ATTENDU QUE le projet consiste aux travaux de voirie locale sur le 10^e Rang et la rue Boutin dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) du ministère des Transports de voirie - volet RIRL;

ATTENDU QU'une partie du coût de ces travaux est payée à même une subvention provenant du « Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement des infrastructures routières locales » du Ministère des Transports »;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 1 350 000\$;

ATTENDU QUE le conseil ne dispose pas des sommes suffisantes pour faire exécuter les travaux, de sorte qu'il y a lieu d'autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt afin de pourvoir au paiement du coût des travaux des montants d'argent versés pour l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE l'article 1061 du Code municipal du Québec prévoit qu'un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre lorsque le règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, avant l'adoption du règlement, la secrétaire-trésorière ou un membre du conseil mentionne l'objet de celui-ci et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de même le montant de la dépense prévue au règlement et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 mai 2020;

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'implantation d'un égout pluvial, des travaux de voirie et de pavage sur le 10^e rang et la rue Boutin tels que plus amplement décrits à l'évaluation aux fins du règlement d'emprunt datée du 14 avril 2020 préparée par monsieur Frédéric Blais, ingénieur chez EXP, sous le numéro de projet SHE-00257308, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'évaluation préliminaire des coûts préparée par monsieur Frédéric Blais, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A »;



N° de résolution
ou annotation

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 350 000 \$ pour les fins du présent règlement tel que plus amplement détaillé à l'annexe « A ».

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme de 1 350 000\$, incluant les frais, les frais incidents et les taxes nettes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 640 793 \$ sur une période de 20 ans et à affecter la somme de 709 207\$ déjà versée à la municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) du ministère des Transports de voirie - volet RIRL.

ARTICLE 5. Pour pouvoir à 75% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé dans le bassin de taxation identifié par un périmètre délimité sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B », une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Catégorie	Unité (s)
Immeuble résidentiel par logement	1,0
Terrain vacant	0,5
Autre immeuble	1,5
Atelier de carrosserie	1,5
Commerce d'esthétique de véhicules artisans	1,0
Commerce de services	1,0
Commerce de ventes	2,0
Dépanneur avec frigidaire électrique	1,0
Garage	1,5
Institution	1,0
Point de service à l'intérieur du logement	0,5
Restaurant	2,0

ARTICLE 6. Pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 25 % de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en



N° de résolution
ou annotation

rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

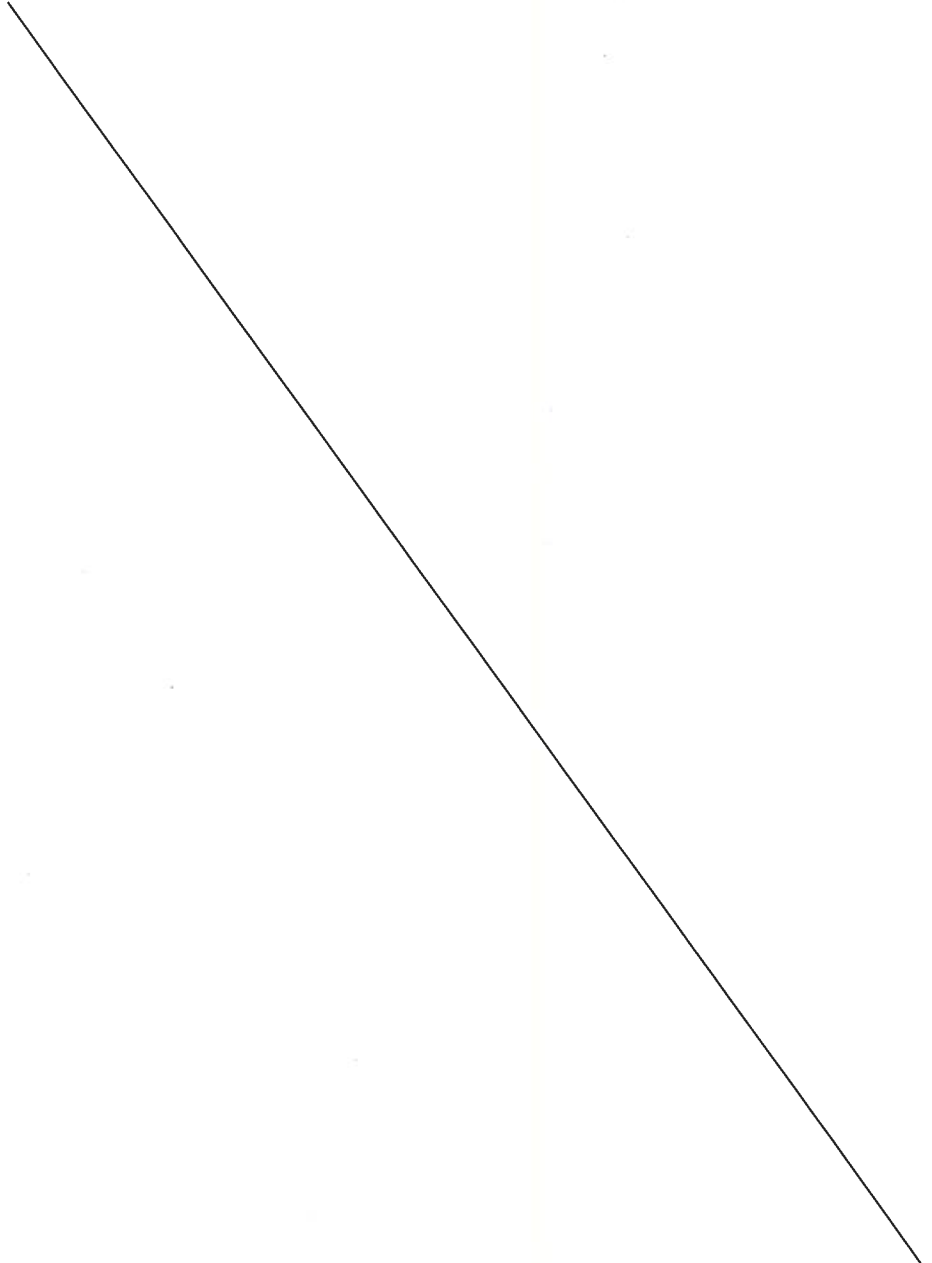
Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années notamment, la somme de 190 000\$ provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

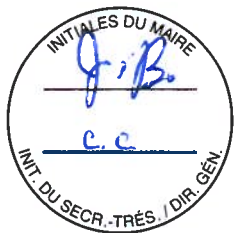
ARTICLE 9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

ÉVALUATION AUX FINS DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

14 AVRIL 2020





N° de résolution
ou annotation

Évaluation aux fins de Règlement d'emprunt RÉSUMÉ



MUNICIPALITÉ DE NANTES

10e Rang et rue Boutin - Implantation d'un égout pluvial, travaux de voirie et de pavage
(Programme d'aide à la voirie locale - Volet RIRL)
(Programme TECQ 2019-2023)

N° de dossier : SHE-00257308

Date : 14 avril 2020

		Lafontaine & Fils Inc.
Article	Description du travail	Montant total calculé c = a x b
Programme d'aide à la voirie locale - Volet RIRL		
A	10e RANG - Segment 64 (chainages 1+000 à 1+160) Reconstruction de la chaussée	185 103,65 \$
B	10e RANG - Segment 60 (chainages 1+160 à 1+260) Reconstruction de la chaussée	138 116,84 \$
C	10e RANG - Segment 46.2 (chainages 1+260 à 1+600) Reconstruction de la chaussée	251 986,01 \$
D	10e RANG - Segment 46.1 (chainages 1+600 à 1+780) Réhabilitation de la chaussée	108 798,40 \$
E	10e RANG - Segment 96 (chainages 1+880 à 2+240, limite d'entretien)	192 142,88 \$
Programme TECQ 2019-2023		
F	Rue Boutin et 10e Rang - Implantation d'un égout pluvial	241 399,51 \$
Sous-total des travaux		1 117 547,29 \$
Frais incidents incluant frais de laboratoire et imprévus (15 %)		167 632,09 \$
Sous-total		1 285 179,38 \$
Taxes nettes (4,9875 %)		64 098,32 \$
MONTANT TOTAL DE L'ÉVALUATION		1 349 277,71 \$
		arrondi à 1 350 000,00 \$
Repartition des quotes-parts		
Quote-part PAVL - Volet RIRL (MTO)		788 008,00 \$
Première tranche du versement comptant : 709 207 \$		
Deuxième tranche du versement à la fin des travaux : 78 801 \$		
Quote-part Programme TECQ 2019-2023 (MAMH)		190 000,00 \$
Programmation partielle des travaux de Priorité 4 au montant de 190 000 \$ (à faire)		
Quote-part Municipalité		371 269,71 \$

Les Services EXP Inc.

par :


Frédéric Riolo, Inc.



N° de résolution
ou annotation

Évaluation aux fins de Règlement d'emprunt

MUNICIPALITÉ DE NANTES



10e Rang - Travaux de voirie et de pavage
Programme d'aide à la voirie locale (volet RIRL)

N° de dossier : SHE-00257308

Date : 14 avril 2020

Lafontaine & Fils Inc.

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
A	10e RANG - Segment 64 (chainages 1+000 à 1+160) Reconstruction de la chaussée				
A.1	Drainage				
A.1.1	Provision pour regard-puisard existant à ajuster (rue Laval)	unité	1	116,50 \$	116,50 \$
A.1.2	<u>Drain de fondation</u>				
A.1.2.1	Drain de fondation de la chaussée, 150 mm ø	m	300	41,09 \$	12 327,00 \$
	Sous-total - Drainage				12 443,50 \$
A.2	Excavation 1^{re} classe				
A.2.1	Allocation pour excavation de matériaux 1 ^{re} classe en dépenses contrôlées			allocation	5 000,00 \$
	Sous-total - Excavation 1^{re} classe				5 000,00 \$
A.3	Voie - Reconstruction de la chaussée (incluant intersection rue Boutin)				
A.3.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure (pleine largeur d'emprise)	m ²	2 500	8,64 \$	21 600,00 \$
A.3.2	Membrane géotextile type II à la ligne d'infrastructure	m ²	1 750	2,92 \$	5 110,00 \$
A.3.3	Sous-fondation - 500 mm pierre concassée MG 112	m ²	1 750	16,00 \$	28 000,00 \$
A.3.4	Fondation supérieure - 200 mm pierre concassée MG 20	m ²	1 750	7,90 \$	13 825,00 \$
A.3.5	<u>Revêtement bitumineux en enrobé (9,0 m largeur)</u>				
A.3.5.1	Couche de base, ESG-14 sur 60 mm (PG 58H-34)	t	210	147,35 \$	30 943,50 \$
A.3.5.2	Couche de surface, ESG-10 sur 40 mm (PG 58H-34)	t	140	150,45 \$	21 063,00 \$
A.3.5.3	Pianage à froid au raccordement du pavage existant (40 mm d'épaisseur)	m ²	40	42,26 \$	1 690,40 \$
A.3.6	<u>Bordure en béton de ciment</u>				
A.3.6.1	Bordure en béton de ciment (150 mm largeur)	m	300	73,25 \$	21 975,00 \$
	Sous-total - Voie - Reconstruction de la chaussée				144 206,90 \$
A.4	Réfection des lieux et divers				
A.4.1	Entrée de cour gravellée	m ²	100	33,00 \$	3 300,00 \$
A.4.2	Entrée de cour pavée	m ²	60	72,82 \$	4 369,20 \$
A.4.3	Provision pour bordure en béton de ciment (entrée privée)	m ²	10	90,41 \$	904,10 \$
A.4.4	Gazon en plaques incluant terre végétale	m ²	500	11,27 \$	5 635,00 \$
A.4.5	<u>Signalisation</u>				
A.4.5.1	Maintien de la circulation et signalisation durant les travaux			forfaitaire	3 493,69 \$
A.4.5.2	Panneau d'annonce des travaux	unité	1	371,91 \$	371,91 \$
A.4.5.3	Panneau de signalisation à installer (nouvelle signalisation)	unité	2	281,75 \$	563,50 \$

2 de 20

SHE-00257308-13160 Reconstitution Dess. Coffre-évaluation des coûts-EP-DI-2019-03 (Règlement d'emprunt) (date)



N° de résolution
ou annotation

Évaluation aux fins de Règlement d'emprunt

MUNICIPALITE DE NANTES



10e Rang - Travaux de voirie et de pavage
Programme d'aide à la voirie locale (volet RIRL)

N° de dossier : SHE-00257308

Date : 14 avril 2020

Lafontaine & Fils inc.					
Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
A.4.6	<u>Marquage de la chaussée</u>				
A.4.6.1	Prémarquage et marquage de la chaussée (epoxy)	m	640	2,65 \$	1 696,00 \$
A.4.6.2	Marquage de ligne d'arrêt (epoxy)	m	10	33,81 \$	338,10 \$
A.4.7	Rectefion du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	281,75 \$
A.4.8	Allocation pour divers travaux de remise en état des terrains privés en dépenses contrôlées			allocation	2 500,00 \$
	Sous-total - Rectefion des lieux et divers				23 453,25 \$



N° de résolution
ou annotation

Évaluation aux fins de Règlement d'emprunt

MUNICIPALITÉ DE NANTES



10e Rang - Travaux de voirie et de pavage
Programme d'aide à la voirie locale (volet RIRL)

N° de dossier : SHE-00257308

Date : 14 avril 2020

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Lafontaine & Fils inc.
					Montant total calculé c = a x b
RÉSUMÉ					
A.1	Drainage				12 443,50 \$
A.2	Excavation 1re classe				5 000,00 \$
A.3	Voie - Reconstruction de la chaussée				144 206,90 \$
A.4	Réfection des ilôts et divers				23 453,25 \$
Sous-total des travaux					185 103,65 \$
Frais incidents incluant frais de laboratoire et imprévus (15 %)					27 765,55 \$
Sous-total					212 869,20 \$
Taxes nettes (4,9875 %)					10 616,85 \$
MONTANT TOTAL DE L'ÉVALUATION					223 486,05 \$

HE-00257308-0020 Reformat64 Drive_CafÉvaluation des seuls SHE-00257308 (Règlement d'emprunt).xls

4 de 20



N° de résolution
ou annotation

Évaluation aux fins de Règlement d'emprunt

MUNICIPALITÉ DE NANTES



10e Rang - Travaux de voirie et de pavage
Programme d'aide à la voirie locale (volet RIRL)

N° de dossier : SHE-00257308

Date : 14 avril 2020

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Lafontaine & Fils inc.	
				Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
B	10e RANG - Segment 60 (chainages 1+160 à 1+260) Reconstruction de la chaussée				
B.1	Drainage				
B.1.1	<u>Drain de fondation</u>				
B.1.1.1	Drain de fondation de la chaussée, 150 mm ø	m	200	41,22 \$	8 244,00 \$
B.1.2	<u>Revêtement de protection</u>				
B.1.2.1	Revêtement de protection en pierre calibre 200-300 avec géotextile	m ²	60	24,85 \$	1 491,00 \$
	Sous-total - Drainage				9 735,00 \$
B.2	Excavation 1^{re} classe				
B.2.1	Allocation pour excavation de matériaux 1 ^{re} classe en dépenses contrôlées			allocation	5 000,00 \$
	Sous-total - Excavation 1^{re} classe				5 000,00 \$
B.3	Voirie - Reconstruction de la chaussée (incluant Intersection Boutin)				
B.3.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure (pleine largeur d'emprise)	m ²	1 500	7,15 \$	10 725,00 \$
B.3.2	Membrane géotextile type II à la ligne d'infrastructure	m ²	1 200	3,01 \$	3 612,00 \$
B.3.3	Sous-fondation - 500 mm pierre concassée MG 112	m ²	1 200	16,00 \$	19 200,00 \$
B.3.4	Fondation supérieure - 200 mm pierre concassée MG 20	m ²	1 200	7,90 \$	9 480,00 \$
B.3.5	<u>Revêtement bitumineux en enrobé (9,0m largeur)</u>				
B.3.5.1	Couche de base, ESG-14 sur 60 mm (PG 58H-34)	t	150	147,35 \$	22 102,50 \$
B.3.5.2	Couche de surface, ESG-10 sur 40 mm (PG 58H-34)	t	100	150,45 \$	15 045,00 \$
B.3.5.3	Dalot en pavage	unité	2	338,10 \$	676,20 \$
B.3.6	<u>Bordure en béton de ciment</u>				
B.3.6.1	Bordure en béton de ciment (150 mm largeur)	m	240	73,25 \$	17 580,00 \$
	Sous-total - Voirie - Reconstruction de la chaussée				98 420,70 \$

5 de 20

1-0257308-4260 Révision 04 Descriptif d'évaluation des coûts (SHE-00257308) (Règlement d'emprunt) des



N° de résolution
ou annotation

Évaluation aux fins de Règlement d'emprunt

MUNICIPALITÉ DE NANTES



10e Rang - Travaux de voirie et de pavage
Programme d'aide à la voirie locale (volet RI RL)

N° de dossier : SHE-00257308

Date : 14 avril 2020

Lafontaine & Fils inc.					
Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
B.4	Réfection des lieux et divers				
B 4.1	Entrée de cour gravellée	m ²	40	35,93 \$	1 437,20 \$
B 4.2	Entrée de cour pavée	m ²	150	75,55 \$	11 332,50 \$
B 4.3	Gazon en plaques incluant terre végétale	m ²	400	11,27 \$	4 508,00 \$
B 4.4	<u>Signalisation</u>				
B 4.4.1	Maintien de la circulation et signalisation durant les travaux			forfaitaire	3 493,69 \$
B 4.4.2	Panneau de signalisation à installer (nouvelle signalisation)	unité	1	281,75 \$	281,75 \$
B 4.5	<u>Marquage de la chaussée</u>				
B 4.5.1	Premarquage et marquage de la chaussée (époxy)	m	425	2,65 \$	1 126,25 \$
B 4.6	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	281,75 \$
B 4.7	Allocation pour divers travaux de remise en état des terrains privés en dépenses contrôlées			allocation	2 500,00 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				24 961,14 \$

6 de 20

H:\0257308-0263\Realisateur\4_Devel_Coef\Evaluation des couts\EP-04\EXCEL20 (Règlement d'emprunt).xls



N° de résolution
ou annotation

Évaluation aux fins de Règlement d'emprunt

MUNICIPALITÉ DE NANTES



10e Rang - Travaux de voirie et de pavage
Programme d'aide à la voirie locale (volet RIRL)

N° de dossier : SHE-00257308

Date : 14 avril 2020

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Lafontaine & Fils inc.	
				Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
C	10e RANG - Segment 46.2 (chainages 1+260 à 1+600) Reconstruction de la chaussée				
C.1	Drainage				
C.1.1	<u>Ponceaux longitudinaux (entrées de cour)</u>				
C.1.1.1	Provision pour ponceau 450 mm ø PEHD R320 avec isolant sans transition	m	24	393,65 \$	9 447,60 \$
C.1.1.2	Ponceau 600 mm ø PEHD R320 avec isolant sans transition	m	12	490,16 \$	5 881,92 \$
C.1.2	<u>Revêtement de protection</u>				
C.1.2.1	Provision pour revêtement de protection calibre 100-200 avec géotextile	m ²	120	15,11 \$	1 813,20 \$
	Sous-total - Drainage				17 142,72 \$
C.2	Excavation 1^{re} classe				
C.2.1	Provision pour excavation de matériaux 1 ^{re} classe en dépenses contrôlées			allocation	2 500,00 \$
	Sous-total - Excavation 1^{re} classe				2 500,00 \$
C.3	Voie - Reconstruction de la chaussée				
C.3.1	Allocation pour travaux de déboisement et d'élagage			allocation	2 500,00 \$
C.3.2	Terrassement et préparation de l'infrastructure (pleine largeur d'emprise) Incluant le creusage des fossés et la mise en place de 200 mm de fondations recupérées à la ligne d'infrastructure	m ²	6 850	7,64 \$	52 334,00 \$
C.3.3	Membrane géotextile type II à la ligne d'infrastructure	m ²	3 200	2,79 \$	8 928,00 \$
C.3.4	Sous-fondation - 300 mm pierre concassée MG 112	m ²	3 200	10,84 \$	34 688,00 \$
C.3.5	Fondation supérieure - 200 mm pierre concassée MG 20	m ²	3 200	8,34 \$	26 688,00 \$
C.3.6	<u>Revêtement bitumineux en enrobe (7,0m largeur)</u>				
C.3.6.1	Couche de base, ESG-14 sur 60 mm (PG 58H-34)	t	350	147,35 \$	51 572,50 \$
C.3.6.2	Couche de surface, ESG-10 sur 40 mm (PG 58H-34)	t	240	150,45 \$	36 108,00 \$
C.3.6.3	Accotement de la chaussée après pavage - MG 20b	m	680	7,70 \$	5 236,00 \$
	Sous-total - Voie - Reconstruction de la chaussée				218 054,50 \$

8 de 20

© 02/13/2013 Révision 4 Devs...Évaluation des coûts EP-02E2020 (Règlement d'emprunt).xls



N° de résolution
ou annotation

Évaluation aux fins de Règlement d'emprunt

MUNICIPALITÉ DE NANTES



10e Rang - Travaux de voirie et de pavage
Programme d'aide à la voirie locale (volet RIRL)

N° de dossier : SHE-00257308

Date : 14 avril 2020

Lafontaine & Fils inc.					
Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
C.4	Réfection des lieux et divers				
C.4.1	Provision pour pierre concassée MG 20b pour raccordement des entrées privées	t	120	24,37 \$	2 924,40 \$
C.4.2	Entrée de cour pavée	m ²	20	79,91 \$	1 598,20 \$
C.4.3	Provision pour ensemencement hydraulique H-2 sans terre végétale	m ²	1 000	1,05 \$	1 050,00 \$
C.4.4	Provision pour matelas anti-érosion (paille simple filet)	m ²	500	2,11 \$	1 055,00 \$
C.4.5	<u>Signalisation</u>				
C.4.5.1	Maintien de la circulation et signalisation durant les travaux			forfaitaire	3 493,69 \$
C.4.5.2	Panneau de signalisation à installer (nouvelle signalisation)	unité	1	281,75 \$	281,75 \$
C.4.6	<u>Marquage de la chaussée</u>				
C.4.6.1	Prémarquage et marquage de la chaussée (époxy)	m	1 360	2,65 \$	3 604,00 \$
C.4.7	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	281,75 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				14 288,79 \$

9 de 20

C:\E-00257308-0000\Restoration\Dev\Ouv\Evaluation des sous-EP-Ouv\002573 (Règlement d'emprunt).doc



N° de résolution
ou annotation

Évaluation aux fins de Règlement d'emprunt

MUNICIPALITÉ DE NANTES



10e Rang - Travaux de voirie et de pavage
Programme d'aide à la voirie locale (volet RIRL)

N° de dossier : SHE-00257308

Date : 14 avril 2020

Lafontaine & Fils inc.					
Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
	<u>RESUME</u>				
C.1	Drainage				17 142,72 \$
C.2	Excavation 1re classe				2 500,00 \$
C.3	Voie - Reconstruction de la chaussée				218 054,50 \$
C.4	Réfection des lieux et divers				14 288,79 \$
	Sous-total des travaux				251 986,01 \$
	Frais incidents incluant frais de laboratoire et imprévus (15 %)				37 797,90 \$
	Sous-total				289 783,91 \$
	Taxes nettes (4,9875 %)				14 452,97 \$
	MONTANT TOTAL DE L'ÉVALUATION				304 236,88 \$



N° de résolution
ou annotation

Évaluation aux fins de Règlement d'emprunt

MUNICIPALITE DE NANTES



10e Rang - Travaux de voirie et de pavage
Programme d'aide à la voirie locale (volet RIRL)

N° de dossier : SHE-00257308

Date : 14 avril 2020

				Lafontaine & Fils Inc.	
Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
D	10e RANG - Segment 46.1 (chainages 1+600 à 1+780) Réhabilitation de la chaussée				
D.1	Drainage				
D.1.1	Provision pour fosse à creuser ou reprofiler	m	360	9,71 \$	3 495,60 \$
D.1.2	Ponceaux longitudinaux (entrées de cour) - Travaux à valider au chantier				
D.1.2.1	Provision pour ponceau 450 mm ø PEHD R320 avec isolant sans transition	m	24	393,65 \$	9 447,60 \$
D.1.2.2	Provision pour ponceau 600 mm ø PEHD R320 avec isolant sans transition	m	12	458,53 \$	5 502,36 \$
D.1.3	Revêtement de protection				
D.1.3.1	Provision pour revêtement de protection calibre 100-200 avec géotextile	m ²	120	15,07 \$	1 808,40 \$
D.1.3.2	Revêtement de protection calibre 200-300 mm (tiers Intérieur fosse)	t	250	22,96 \$	5 740,00 \$
	Sous-total - Drainage				25 993,96 \$
D.2	Voirie - Réhabilitation de la chaussée				
D.2.1	Provision pour amendement de la fondation existante (pierre nette 10-14 ou 14-20 mm)				
D.2.1.1	50 mm d'épaisseur	t	500	16,92 \$	8 460,00 \$
D.2.2	Pulvérisation, malaxage sur 200 mm d'épaisseur, mise en forme et compactage				
D.2.2.1	7,0 m largeur	m ²	1 260	3,62 \$	4 561,20 \$
D.2.3	Rechargement de pierre concassée MG 20				
D.2.3.1	100 mm d'épaisseur	t	500	16,76 \$	8 380,00 \$
D.2.4	Revêtement bitumineux en enrobé (7,0m @ 9,0m largeur)				
D.2.4.1	Couche de base, ESG-14 sur 60 mm (PG 58H-34)	t	190	147,35 \$	27 996,50 \$
D.2.4.2	Couche de surface, ESG-10 sur 40 mm (PG 58H-34)	t	130	150,45 \$	19 558,50 \$
D.2.4.3	Pianage à froid sur 40 mm (1,5 m largeur) - voie de contournement	m ²	20	42,26 \$	845,20 \$
D.2.4.4	Accotement de la chaussée après pavage - MG 20b	m	360	7,72 \$	2 779,20 \$
	Sous-total - Voirie - Réhabilitation de la chaussée				72 580,60 \$

11 de 20

D:\EP-E-0257308-4360 Rassemblement Desir, Cahier d'évaluation des coûts (EP-E-0257308) (Règlement d'emprunt).xls



N° de résolution
ou annotation

Évaluation aux fins de Règlement d'emprunt

MUNICIPALITÉ DE NANTES



10e Rang - Travaux de voirie et de pavage
Programme d'aide à la voirie locale (volet RIRL)

N° de dossier : SHE-00257308

Date : 14 avril 2020

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Lafontaine & Fils Inc.
					Montant total calculé c = a x b
	RESUME				
D.1	Drainage				25 993,96 \$
D.2	Voie - Réhabilitation de la chaussée				72 580,60 \$
D.3	Réfection des lieux et divers				10 223,84 \$
	Sous-total des travaux				108 798,40 \$
	Frais incidents incluant frais de laboratoire et imprévus (15 %)				16 319,76 \$
	Sous-total				125 118,16 \$
	Taxes nettes (4,9875 %)				6 240,27 \$
	MONTANT TOTAL DE L'ÉVALUATION				131 358,43 \$

13 de 20

D:\2017\20-403 - Creation 4e Div. - CITE Evaluation des subER-CHENES (Règlement d'emprunt) - 01



N° de résolution
ou annotation

Évaluation aux fins de Règlement d'emprunt

MUNICIPALITÉ DE NANTES



10e Rang - Travaux de voirie et de pavage
Programme d'aide à la voirie locale (volet RIRL)

N° de dossier : SHE-00257308

Date : 14 avril 2020

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Lafontaine & Fils Inc.	
				Pris unitaire b	Montant total calculé c = a x b
E.3	Réfection des lieux et divers				
E.3.1	Provision pour pierre concassée MG 20b pour raccordement des entrées privées	t	120	24,37 \$	2 924,40 \$
E.3.2	Entrée de cour pavée	m ²	40	74,56 \$	2 982,40 \$
E.3.3	Provision pour ensemencement hydraulique H-2 sans terre végétale	m ²	1 000	1,05 \$	1 050,00 \$
E.3.4	Provision pour matelas anti-érosion (paille simple filet)	m ²	250	2,11 \$	527,50 \$
E.3.5	Signalisation				
E.3.5.1	Maintien de la circulation et signalisation durant les travaux			forfaitaire	8 283,42 \$
E.3.5.2	Panneau de signalisation à installer (nouvelle signalisation)	unité	2	281,75 \$	563,50 \$
E.3.5.3	Panneaux d'annonce des travaux	unité	1	371,91 \$	371,91 \$
E.3.6	Marquage de la chaussée				
E.3.6.1	Prémarquage et marquage de la chaussée (epoxy)	m	1 440	2,65 \$	3 816,00 \$
E.3.7	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	281,75 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				20 800,88 \$

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103



N° de résolution
ou annotation

Évaluation aux fins de Règlement d'emprunt

MUNICIPALITE DE NANTES



Rue Boutin - Travaux de drainage
(Programme TECQ 2019-2023)

N° de dossier : SHE-00257308

Date : 14 avril 2020

		Lafontaine & Fils Inc.			
Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
F	RUE BOUTIN ET 10E RANG - Implantation d'un égout pluvial (Programme TECQ 2019-2023)				
F.1	Égout sanitaire				
F.1.1	<u>Accessoires existants à ajuster</u>				
F.1.1.1	Provision pour regard existant à ajuster	unité	3	274,63 \$	823,89 \$
	Sous-total - Égout sanitaire				823,89 \$
F.2	Drainage				
F.2.1	<u>10e Rang (chainages 1+000 à 1+160)</u>				
F.2.1.1	Raccordement à l'existant	unité	1	1 165,32 \$	1 165,32 \$
F.2.1.2	Conduite d'égout pluvial 200 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	10	222,01 \$	2 220,10 \$
F.2.1.3	Conduite d'égout pluvial 300 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	75	226,49 \$	16 986,75 \$
F.2.1.4	Regard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	1	3 155,34 \$	3 155,34 \$
F.2.1.5	Regard-puisard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	1	2 452,47 \$	2 452,47 \$
F.2.1.6	Puisard préfabriqué en béton armé, 600 mm ø	unité	1	1 572,44 \$	1 572,44 \$
F.2.2	<u>10e Rang (chainages 1+160 à 1+260)</u>				
F.2.2.1	Conduite d'égout pluvial 450 mm ø et accessoires (TBA cl. IV)	m	120	252,80 \$	30 336,00 \$
F.2.2.2	Extrémité biseautée 450 mm ø (TBA)	unité	1	1 455,57 \$	1 455,57 \$
F.2.2.3	Regard-puisard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	2	2 685,24 \$	5 370,48 \$
F.2.2.4	Provision pour isolant rigide HI-60 (50 mm d'épaisseur)	m²	40	22,54 \$	901,60 \$
F.2.3	<u>Rue Boutin</u>				
F.2.3.1	Enlèvement des conduites, ponceaux et accessoires existants			forfaitaire	1 926,03 \$
F.2.3.2	Conduite d'égout pluvial 200 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	35	221,55 \$	7 754,25 \$
F.2.3.3	Conduite d'égout pluvial 375 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	10	278,13 \$	2 781,30 \$
F.2.3.4	Regard-puisard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø (puisard)	unité	1	2 344,95 \$	2 344,95 \$
F.2.3.5	Regard-puisard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø (hors-chaussee)	unité	1	1 890,47 \$	1 890,47 \$
F.2.3.6	Regard-puisard préfabriqué en béton armé, 1 200 mm ø	unité	1	3 078,08 \$	3 078,08 \$
F.2.3.7	Puisard préfabriqué en béton armé, 600 mm ø	unité	2	1 572,45 \$	3 144,90 \$
F.2.3.8	Puisard préfabriqué en béton armé, 600 mm ø (hors-chaussee)	unité	3	1 560,20 \$	4 680,60 \$
F.2.3.9	Provision pour isolant rigide HI-60 (50 mm d'épaisseur)	m²	20	22,54 \$	450,80 \$

17 de 20

HE-00257308-02(0) Recasator-S4 Devr.../Evaluation des coûts (RUE BOUTIN) Règlement d'emprunt.doc



N° de résolution
ou annotation

Évaluation aux fins de Règlement d'emprunt

MUNICIPALITÉ DE NANTES



Rue Boutin - Travaux de drainage
(Programme TECQ 2019-2023)

N° de dossier : SHE-00257308

Date : 14 avril 2020

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Lafontaine & Fils Inc.	
				Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
F.5	Voirie - Rue Boutin				
F.5.1	<u>Réfection des fondations</u>				
F.5.1.1	Réfection des fondations de la tranchée transversale incluant transitions	unité	2	2 889,22 \$	5 778,44 \$
F.5.2	<u>Revêtement bitumineux</u>				
F.5.2.1	Réfection du pavage de la tranchée transversale - couche de base, ESG-14 sur 75 mm (PG 58H-34)	unité	2	4 515,65 \$	9 031,30 \$
F.5.2.2	Couche de recouvrement - EC-10 sur 30 mm (PG 58H-34)	t	100	211,42 \$	21 142,00 \$
F.5.3	<u>Bordure en enrobé bitumineux</u>				
F.5.3.1	Bordure en enrobé bitumineux	m	180	52,78 \$	9 500,40 \$
	Sous-total - Voirie - Rue Boutin				45 452,14 \$
F.6	<u>Réfection des lieux et divers</u>				
F.6.1	Entrée de cour pavée	m ²	150	70,23 \$	10 534,50 \$
F.6.2	Entrée de cour gravellée	m ²	50	33,00 \$	1 650,00 \$
F.6.3	Entrée de cour en pavés imbriqués	m ²	20	133,05 \$	2 661,00 \$
F.6.4	Gazon en plaques incluant terre végétale	m ²	1 000	11,27 \$	11 270,00 \$
F.6.5	<u>Signalisation</u>				
F.6.5.1	Maintien de la circulation et signalisation durant les travaux			forfaitaire	4 282,59 \$
F.6.5.2	Panneaux d'annonce des travaux	unité	1	371,91 \$	371,91 \$
F.6.6	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	281,75 \$
F.6.7	Allocation pour divers travaux de remise en état des terrains privés en dépenses contrôlées			allocation	5 000,00 \$
F.6.8	Provision pour mobilisation/démobilisation additionnelle			forfaitaire	1 126,99 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				37 178,74 \$

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103



N° de résolution
ou annotation

Évaluation aux fins de Règlement d'emprunt

MUNICIPALITÉ DE NANTES

Rue Boutin - Travaux de drainage
(Programme TECQ 2019-2023)

N° de dossier : SHE-00257308

Date : 14 avril 2020



Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Lafontaine & Fils Inc.	
				Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
RESUMÉ					
F.1	Égout sanitaire				823,89 \$
F.2	Drainage				142 372,34 \$
F.3	Branchements				2 360,40 \$
F.4	Excavation 1re classe				13 212,00 \$
F.5	Voie - Rue Boutin				45 452,14 \$
F.6	Réfection des lieux et divers				37 178,74 \$
Sous-total des travaux					
					241 399,51 \$
Frais incidents incluant frais de laboratoire et imprévus (15 %)					
					36 209,93 \$
Sous-total					
					277 609,44 \$
Taxes nettes (4,9875 %)					
					13 845,77 \$
MONTANT TOTAL DE L'ÉVALUATION					
					291 455,21 \$

20 de 20

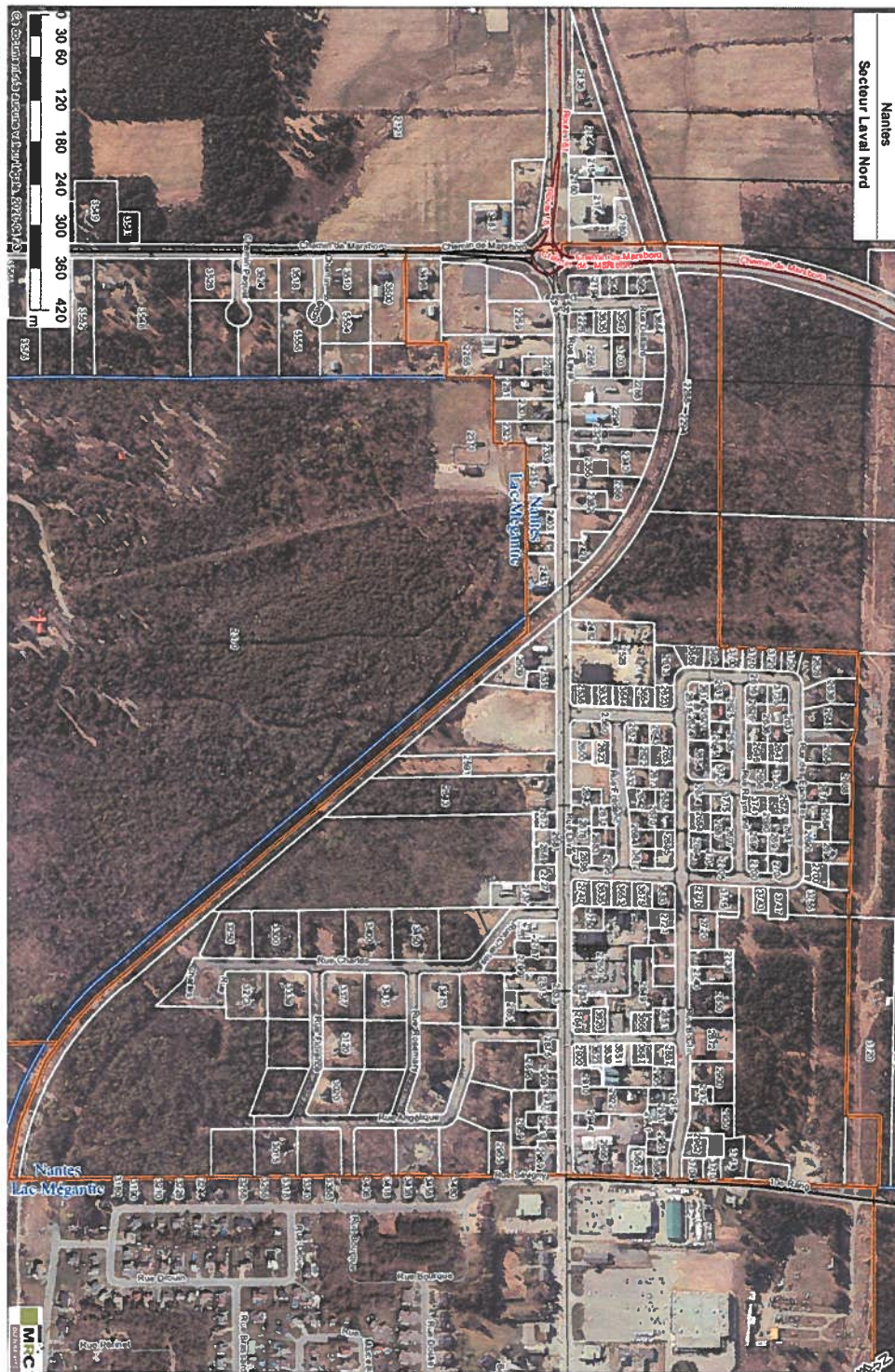
SHE-00257308 Résolution de Devis - Evaluation des coûts (SHE-00257308) Règlement d'emprunt.doc



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE B

BASSIN DE TAXATION



Avis de motion	Le 10 mars 2020
Projet de règlement	Le 12 mai 2020
Adoption du règlement	Le 9 juin 2020
Avis de publication	

20-06-180

6.7 - Engagement employé de voirie

Considérant que la municipalité de Nantes veut procéder à l'engagement d'un opérateur de machinerie lourde;

Considérant que monsieur Yves Boulet a offert ses services;



N° de résolution
ou annotation

20-06-181

Considérant que monsieur est engagé à l'essai

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyé par monsieur Richard Grenier, il est résolu d'engager monsieur Yves Boulet comme opérateur pour les travaux publics aux conditions énumérées dans le contrat de travail. Le conseil autorise le maire et la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière à signer le contrat d'engagement.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

6.7.1 - Remerciement de Monsieur Yves Boulet

Considérant que la période d'essai de monsieur Yves Boulet est terminée;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que la municipalité ne conserve pas les services de monsieur Boulet. Son dernier jour à l'emploi pour la municipalité de Nantes sera le vendredi 12 juin 2020.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

6.8 - Travaux dans le rang Couture

Lettre d'avis des travaux sera envoyé aux citoyens.

20-06-182

6.9 - Location de l'excavatrice à Monsieur Maxime Roy

Considérant que les fossés du rang Couture, route Ste-Cécile, rang des Poirier et rang de la Languette doivent être creusés;

Considérant que Monsieur Maxime Roy peut nous louer son excavatrice 140 pour faire les travaux de tous ces rangs;

Considérant que le prix est de 75.00 \$ diesel compris et de 100.00 \$ pour le transport de l'excavatrice.

Par ces motifs et sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu de louer l'excavatrice à Monsieur Maxime Roy.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

6.10 - Soumission pour refaire les lignes (lignco)

Étant donné que la soumission est beaucoup trop dispendieuse, la municipalité de Nantes va refaire une soumission avec les mêmes données que l'an passé

20-06-183

6.11 - Panneau de signalisation (cul-de-sac) Alexandre Moffat rang De La Languette

Considérant que le terrain à Monsieur Alexandre Moffat est situé au bout du rang, il y a beaucoup de gens qui passent sur son terrain et il aimerait qu'une signalisation "cul-de-sac" soit installée un peu avant le début de son terrain;

Considérant qu'il y a déjà une signalisation "cul-de-sac" au début du rang, Monsieur Moffat devra mettre lui-même une pancarte terrain privé au début de son lot;



N° de résolution
ou annotation

20-06-184

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyé par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que la municipalité de Nantes n'installe pas de signalisation "cul-de-sac".

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

6.12 - Heure de travail de notre employé de voirie Mario Calvé

Considérant que monsieur Mario Calvé veut prendre seulement 30 minutes pour dîner et terminer plus tôt les vendredis;

Considérant qu'il doit avoir en tout temps un employé de voirie le vendredi après-midi;

Par ces motifs il est résolu à l'unanimité que le conseil refuse d'accorder congé les vendredis après-midi aux employés de voirie.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

7 - SERVICE D'EAU POTABLE

8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

8.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Patrice Gagné.

Concernant Biofiltre Ecoflo, il manque d'information. Le point sera reporté à une séance ultérieure.

20-06-185

8.2 - Adhésion Cobaric

Considérant que le comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) est venu à échéance;

Considérant que tous les élus sont d'accord pour adhérer à COBARIC comme tous les ans;

Par ces motifs, et sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyé par monsieur Richard Grenier, il est résolu d'adhérer à COBARIC.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-06-186

8.3 - Soumission Entretien du Parc Lionel

Considérant que nous devons entretenir notre Parc Lionel, monsieur Alexandre Maheux nous a transmis une soumission pour le nettoyage de la plate-bande;

Considérant que nous ne retiendrons pas les services de monsieur Alexandre Maheux;

Considérant que madame Lynda Bouffard va demander une autre soumission;



N° de résolution
ou annotation

Par ces motifs, et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyé par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que La municipalité de Nantes n'accepte pas les services de monsieur Alexandre Maheux.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

9 - SERVICE D'EAUX USÉES

9.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées

Aucun rapport n'a été déposé

10 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

Prendre connaissance des plaintes ajoutées au dossier.

La plainte de madame Marie-Ève Poulin, la municipalité a déjà envoyé une lettre au propriétaire du 3048, rang St-Joseph, il ne s'est rien passé. Vu qu'il ne se passait rien madame Marie-Ève Poulin a appelé Véronique et elle a dit d'appeler la police. La police c'est présentée et elle a dit qu'il ne peut rien faire vu que c'est un règlement de la municipalité, c'est à la municipalité de s'occuper de cette plainte.

La plainte de madame Nicole Dostie Pépin est concernant une haie de cèdres qui a été coupée suite aux travaux effectués au Lac-Original. Madame Nicole Dostie Pépin disait qu'elle avait un droit acquis sur son terrain et que la haie de cèdres lui appartenait. Monsieur Yvan Boucher demandera des informations à monsieur Patrice Gagné.

La plainte de madame Renée Mathieu est qu'ils ont trop coupé d'arbre sur son côté et pas assez de l'autre côté du chemin, mais elle est contente du ponceau.

20-06-187

10.1 - Embauche de Madame Cathy Champagne

Considérant qu'une formation est nécessaire pour la secrétaire réceptionniste;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu que la municipalité de Nantes engage Madame Cathy Champagne au salaire de 20.00 \$ l'heure pour former la secrétaire réceptionniste. La formation se fera les vendredis de 9h00 à 16h00, pour une durée indéterminée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

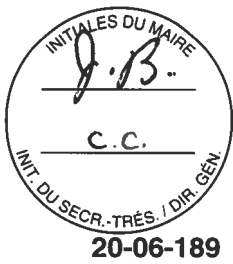
20-06-188

10.2 - Offre de service Archiviste

Considérant que la municipalité veut engager les services d'un archiviste;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu que la municipalité de Nantes accepte les services de monsieur Michel Hamel pour la remise en ordre des documents de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.



20-06-189

N° de résolution
ou annotation

10.3 - Steve Martin

Considérant que madame Véronique Dostie Boulianne a quitté son emploi de directrice générale, monsieur Steve Martin a appelé le vendredi 5 juin 2020 pour enlever tous les accès que madame Véronique Dostie Boulianne possédait par distance;

Considérant que ça prend un ordinateur neuf ainsi que la réparation du serveur; monsieur Steve Martin viendra faire les changements nécessaires;

Par ces motifs et sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que la municipalité de Nantes accorde l'achat d'un ordinateur neuf ainsi que la réparation du serveur.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

20-06-190

10.4 - Secrétaire d'assemblée en l'absence de la directrice générale

Considérant l'absence de la directrice générale aux séances du conseil;

Considérant que tant qu'il n'aura pas de nouveau directeur général, madame Cathy Champagne sera sur appel au besoin;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu que la municipalité de Nantes nomme Madame Cathy Champagne secrétaire d'assemblée aux séances de conseil pour une durée indéterminée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

20-06-191

10.5 - Responsable compte bancaire

Considérant que la directrice générale madame Véronique Dostie Boulianne a quitté ses fonctions, nous avons besoin de nouveau signataire sur les chèques;

Considérant que monsieur Yvan Arsenault était troisième signataire;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que monsieur Yvan Arsenault sera deuxième signataire pour une période d'un mois et sera révisé au besoin.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

10.6 - Règlement sur les districts électoraux

Une demande est faite à la secrétaire pour retrouver le règlement des dernières élections

20-06-192

10.7 - Demande d'autorisation de Stéphanie Girardeau - Lac en fête

Considérant que toutes les activités sont annulées en grand nombre de personnes, Madame Stéphanie Girardeau du Lac en fête demande une contribution de 150.00 \$ pour circuler dans la municipalité de Nantes en jouant de la musique pour divertir les gens de Nantes;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que la municipalité accepte le don



N° de résolution
ou annotation

20-06-193

de 150.00 \$ pour que madame Stéphanie Girardeau puisse passer dans la municipalité pour divertir les gens.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

10.8 - Jetons Info Punch

Considérant qu'il y a eu des départs et que nous ne pouvons pas réutiliser les anciens jetons d'Info Punch, nous devons commander de nouveau jeton au coût de 1.69 \$ l'unité;

Par ce motif, et sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Yvan Arsenault, il est résolu que la municipalité achète 12 jetons.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

10.9 - EDG

Les élus ont pris connaissance du document Énergie du Granit.

20-06-194

10.10 - Service d'animation estival

Considérant les mesures spéciales dues à la pandémie du COVID 19;

Considérant les modifications de restrictions par le gouvernement;

Par ces motifs, il est résolu à l'unanimité que le conseil maintienne l'annulation du service d'animation estival pour l'été 2020.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

10.11 - Voie de contournement Benoit Fortin

Les élus ont pris connaissance de la mise à jour du projet de la voie de contournement ferroviaire.

20-06-195

10.12 - Programme FIMEAU

Considérant qu'il aura un investissement de 474 000.00 \$ sur la rue Notre-Dame concernant l'eau potable;

Considérant que le programme de la TECQ doit être fermé;

Considérant que monsieur Samuel Veilleux sous-traitant pourrait nous aider et il serait payé à l'heure;

Par ces motifs, et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu que nous devons fermer la TECQ et monsieur le Maire va prendre la responsabilité de communiquer avec monsieur Veilleux.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

10.13 - SQ report versement

Les élus ont pris connaissance du document.



N° de résolution
ou annotation

20-06-196

10.14 - Bibliothèque

L'ouverture de la bibliothèque est quand même complexe autant à Laval Nord qu'au village. Il y aura 3 étapes à respecter.

10.15 - Changement du terminal Desjardins

Le 19 juin 2020 à 10h00 monsieur Christian Blanchette viendra à la municipalité pour changer le terminal Desjardins. Il sera plus rapide et surtout sans contact. Nous conservons le même contrat et le même service.

10.16 - Changement du message de la boîte vocale

Le changement du message de la boîte vocale a été fait, le 10 juin 2020.

10.17 - Programmation du Ministère des Transports 2020-2022

Les élus ont pris connaissance du document. En 2021, il y aura des travaux dans le Chemin de La Languette (rivière noire).

10.18 - Dossier de vente pour non-paiement de taxes- Valérie Pelletier

Les élus ont pris connaissance du document.

10.19 - Fermeture de la TECQ 2014-2019 : Mission d'audit

Considérant que nous devons fermer le dossier de la TECQ 2014-2019, la firme comptable Blanchette et Vachon a été mandatée pour clôturer le dossier;

Par ce motif, et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyé par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que la municipalité de Nantes accepte la firme comptable Blanchette et Vachon pour fermer le dossier de la TECQ.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-06-197

11 - PRÉSENTATION DES COMPTES

11.1 - Adoption des comptes

Par ce motif il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer énumérés, totalisant 126 114,99 \$ en référence aux chèques numéros 202000283 à 202000336, 202090337 à 202090392 et d'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Administration générale:	15 747,94\$
Sécurité publique:	55 042,54\$
Transport:	27 974,90\$
Hygiène du milieu:	18 024,32\$
Aménagement, urbanisme et développement:	150,00\$
Loisirs et culture:	388,9 \$
Remises de l'employeur:	8 786,39\$
Dépenses d'investissements	00 000,00\$
Total des chèques émis:	126 114,99\$



N° de résolution
ou annotation

20-06-198

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

12 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

12.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 31 mai 2020

Aucun rapport n'a été déposé.

12.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 31 mai 2020

Aucune dépense n'est enregistrée.

13 - RAPPORT DU MAIRE

Les municipalités se débrouillent comme ils peuvent avec les démarches qu'il faut respecter concernant la pandémie du COVID. Il y a encore beaucoup d'établissements fermés au public.

Le prochain conseil des maires ne sera pu sur zoom, ceux qui veulent assister, ils devront se rendre à la salle Bestar au centre sportif de Lac-Mégantic.

13.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC

Monsieur Jacques Breton donne un compte rendu de certains dossiers traités à la séance du mois passé de la MRC du Granit:

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

14.1 - Parc Lionel

Considérant que l'été est arrivé, et qu'il faut installer les bancs, tables et poubelles dans le parc Lionel et à l'Hôtel-de-Ville, ainsi qu'installer le cordage dans le parc du village;

Par ce motif, il est résolu à l'unanimité que le conseil demande à monsieur Mario Calvé de faire les modifications nécessaires.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

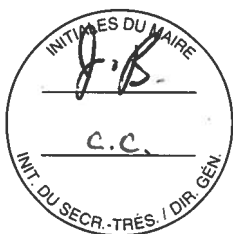
14.2 - ACLN

Les terrains de jeux sont ouverts aux publics, les rubans de sécurité ont été enlevés. Vu qu'il n'aura pas de service d'animation estivale à l'été, nous n'installerons pas les toiles.

14.3 - Résumé École

Dû à la pandémie du virus COVID 19, l'école a été fermée 2 mois, donc il n'y a pas eu aucune activité qui a été faite par les élèves pendant cette période. Les dons de certains organismes ne seront pas perdus. L'argent restera en banque pour l'an prochain.

À l'ouverture de l'école en septembre, les enseignants vont savoir si la directrice demeure en poste ou pas.



N° de résolution
ou annotation

20-06-199

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Il n'aura pas de maternelle à l'école De La Source cette année (2020-2021), car il n'y a pas assez d'inscriptions. Les petits devront aller à l'école de Sacré-Cœur.

Cependant l'année 2021-2022, il est supposé avoir une classe de maternelle.

Présentement, il y a 51 inscriptions; les groupent seront formé comme suit :

15 étudiants en 1re et 2e année

16 étudiants en 3e et 4e année

20 étudiants en 5e et 6e année

Ils ont fait un bingo tupperware pour la campagne de financement et ils ont récolté **1 840.00 \$**. Très belle réussite !

15 - QUESTIONS DIVERSES

15.1 - Entrevue avec un candidat pour le poste de Directeur Général

Le 8 juin dernier, il y a eu une entrevue avec Monsieur Ali Ayachi. Monsieur Ayachi est d'accord sur tous les points sauf le salaire.

15.2 - Embauche du nouveau Directeur Général

Considérant que le contrat de travail est accepté par le conseil;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que la municipalité de Nantes embauche le nouveau Directeur Général, monsieur Ali Ayachi.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

15.3 - Rédiger le contrat de travail du nouveau Directeur Général

La municipalité de Nantes va écrire le contrat de travail avec l'avocat concernant l'embauche du Directeur Général.

15.4 - Voirie

Les élus ont pris connaissance des curriculums vitae reçu pour embaucher un deuxième employé de voirie.



N° de résolution
ou annotation
20-06-200

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h24.

Jacques Breton
Maire

Cathy Champagne
Secrétaire d'assemblée

Je, **Jacques Breton**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Jacques Breton
Maire